



## **Accès à Campfire pour les membres et les employées des Organisations membres (OM) et des Associations composantes (AC)**

### **FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS**

#### **À PROPOS DE CAMPFIRE**

##### **Quel est la raison d'être de Campfire?**

Campfire, c'est le chez-nous numérique de l'AMGE et appuie un mouvement des Guides et des Éclaireuses qui est florissant, uni et en pleine expansion.

Campfire est une plateforme accessible, flexible, sécuritaire et durable qui répond aux besoins changeants de notre mouvement grandissant. Il constitue un composant efficace de l'écosystème numérique de l'AMGE, et il a été conçu pour bien remplir ses objectifs et pour offrir aux utilisatrices une expérience de haut calibre. Campfire est convivial et exige un minimum de connaissances techniques pour créer des contenus. Grâce à une approche de collaboration, les divers espaces de la plateforme peuvent être façonnés de manière stratégique pour maximiser leur effet, tout en suivant notre modèle des ressources humaines fondé sur les contributions bénévoles.

Campfire favorise les apprentissages et les liens à l'intérieur du mouvement. Chez Campfire, les membres de l'équipe globale peuvent interagir, partager, apprendre et collaborer. Campfire augmente ce que nous offrons à nos Organisations membres et notre compréhension de celles-ci. C'est une plaque tournante globale communautaire. Les Organisations membres peuvent partager les bonnes pratiques et les ressources, et ainsi contribuer à créer de la capacité pour augmenter l'impact du mouvement. Nous créons et animons des espaces thématiques pour faciliter le renforcement de la capacité et les apprentissages collectifs entre égaux.

Campfire sert de lien entre les éléments du mouvement en général par un rayonnement et une dissémination plus larges des ressources et des outils qui favorisent l'excellence en programmation. Par le biais de contenus engageants et interactifs et d'expériences internationales de haute qualité en ligne, la plateforme permet aux membres de la communauté de Campfire et aux visiteurs de vivre toute une gamme d'activités numériques qui alimentent les liens, l'apprentissage et la collaboration.

##### **Quelle est la différence entre le fait d'être membre de la communauté de Campfire et l'accès à Campfire comme utilisateur public ou visiter?**

Une grande partie des contenus de Campfire est accessible au public. Donc, les visiteurs ne sont pas obligés de faire partie de la communauté pour y avoir accès. Ces

contenus publics visent un auditoire public plus large, y compris les cheftaines. En général, ces contenus sont informationnels ou dirigent les utilisateurs vers des trousseaux d'activités et d'autres documents téléchargeables. Des contenus éducationnels interactifs et engageants sont offerts aussi au grand public.

Les membres de Campfire ont accès à un plus grand nombre de contenus et peuvent adhérer aux groupes et aux communautés de pratique, suivre des cours, poser des commentaires sur les contenus et interagir avec d'autres membres de la communauté de Campfire.

### **Qu'est-ce qu'une membre de la communauté de Campfire peut faire et à quoi peut-elle participer?**

#### *Participante aux initiatives globales de l'AMGE*

- Participer aux initiatives globales auxquelles elle est inscrite
- Explorer des ressources choisies partagées par l'AMGE et les Organisations membres
- Suivre des cours élaborés par l'équipe globale de l'AMGE

#### *Membre du réseau de bénévoles de l'AMGE*

- Tous les points ci-dessus, ET
- Suivre le processus d'adhésion obligatoire en ligne destiné aux bénévoles globales
- Poser sa candidature aux possibilités de bénévolat
- Participer aux groupes spécialisés ayant trait à son rôle de bénévole

#### *Cheftaine principale ou représentante d'une OM/AC*

- Tous les points ci-dessus, ET
- Administrer un espace pour sa propre organisation
- Partage des meilleures pratiques, des ressources et des outils
- Explorer les ressources, les meilleures pratiques et les outils partagés par l'AMGE et les autres Organisations membres
- Participer aux groupes thématiques et aux communautés de pratique (EFN, financement, CI, etc.)
- Lire toute communication officielle envoyée par l'AMGE aux OM

## **MEMBRES D'UNE OM/AC DANS LA COMMUNAUTÉ DE CAMPFIRE**

### **Pour combien de membres ou d'employées une OM/AC peut-elle demander l'accès à la communauté de Campfire?**

Une OM/AC peut demander l'accès à la communauté de Campfire pour les titulaires d'environ 6 (six) postes supérieures dans son organisation ou association. Ce chiffre ne comprend ni les membres du bassin de bénévoles de l'AMGE, ni les participantes aux initiatives et aux événements de l'AMGE qui se serviront de Campfire, ni les membres nommées aux communautés de pratique ou à d'autres groupes ou communautés de spécialistes. Si votre OM/AC doit assurer l'accès de plus de six membres, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [campfire@waggs.org](mailto:campfire@waggs.org) pour stipuler le nombre de

personnes en question, leurs rôles au sein de l'OM/AC et pourquoi vous pensez que l'accès à Campfire leur sera bénéfique.

Les OM/CAs sont encouragées à demander des comptes pour les membres du conseil d'administration national ou de l'équipe dirigeante de l'organisation, ainsi que pour ceux qui sont responsables des programmes jeunesse et adultes (y compris les programmes d'apprentissage et de développement), des communications et des opérations.

### **Quelle est l'âge minimum pour rejoindre la communauté Campfire ?**

Les membres de la communauté Campfire doivent avoir 18 ans ou plus. Les Organisations Membres qui soutiennent le développement de membres âgés de 16 et 17 ans afin qu'ils représentent leur Organisation Membre au sein de l'AMGE peuvent demander un compte Campfire en leur nom pour favoriser leur développement. L'Organisation Membre est responsable d'obtenir le consentement écrit signé du parent ou tuteur de l'adolescent. Le consentement signé doit être soumis lors de la demande d'accès à Campfire.

### **[Formulaire de consentement parental pour les représentants des OM sur Campfire](#)**

### **Comment notre OM/AC pourra-t-elle ajouter des membres/employées à la communauté de Campfire?**

Veillez suivre le lien ci-dessous vers le formulaire en ligne pour demander l'accès à la communauté Campfire pour les membres/personnel. Le formulaire ne peut être complété que par un contact WAGGGS au sein de l'OM/CA. Le formulaire demande les informations suivantes :

- Nom de l'Organisation Membre ou de l'Association Composante
- Région de l'AMGE
- Nom de la personne à qui l'accès au compte Campfire doit être accordé
- Adresse e-mail pour le compte Campfire
- Rôle de la personne au sein de l'OM ou de la CA
- Âge de la personne ? Soit plus de 18 ans, soit 16 ou 17 ans. Si l'âge est de 16 ou 17 ans, un consentement parental signé doit également être soumis avec la demande, et il vous sera demandé de télécharger le document de consentement signé.
- Niveau d'accès à Campfire :
  - Cette personne doit pouvoir voir toutes les communications de l'AMGE, y compris les informations envoyées par e-mail aux Commissaires Internationaux ou autres contacts principaux de l'AMGE.
  - Ou
  - Cette personne ne doit pas pouvoir voir toutes les communications de l'AMGE, seulement celles qui sont disponibles publiquement.

## [Formulaire de Demande d'Accès à Campfire](#)

Veillez noter : Pour accéder au formulaire, vous devez être un contact WAGGGS au sein de votre OM ou CA, disposer d'un compte Campfire et être connecté à Campfire.

### **Quand notre OM/AC pourra-t-elle ajouter des membres/employées à la communauté de Campfire?**

Vous pouvez demander l'ajout de membres/employées à la communauté de Campfire n'importe quand. Nous pourrions parfois rechercher de nouvelles membres pour de nouvelles communautés de pratique spécialisées, mais le processus de demande restera le même.

### **Une membre/employée peut-elle se joindre à la communauté de Campfire sans passer par l'OM/AC?**

Avant d'ajouter une nouvelle membre à Campfire, l'AMGE doit confirmer sa participation à l'activité, à l'événement ou au groupe pour lequel elle se joindra à la communauté de Campfire auprès de l'OM/AC. Chaque initiative ou programme de l'AMGE a son propre processus pour confirmer la participation des membres auprès des Organisations membres. Par souci d'éviter le dédoublement du travail et une surcharge du réseau de communication, l'équipe de Campfire ne vérifie pas une deuxième fois auprès d'une Organisation membre avant de créer ou d'approuver le compte de la membre sur Campfire.

### **Qu'est-ce qui se passe après la soumission d'une demande d'accès à Campfire?**

L'équipe de Campfire de l'AMGE vérifiera si la demande a été envoyée par la cheftaine principale ou la Commissionnaire internationale et s'assurera que les personnes indiquées n'ont pas déjà un compte. Si le tout est conforme, nous créerons un compte pour la membre et nous lui enverrons les détails sur comment y accéder. Nous communiquerons à l'OM/AC les noms des personnes ayant reçu l'accès à Campfire.

### **Que se passe-t-il si nous devons retirer l'accès à la communauté de Campfire d'une membre de notre OM/AC?**

Dans le cas d'une préoccupation sur le comportement d'une membre ou de sa capacité d'agir en tant qu'ambassadrice positive de son OM/AC et du mouvement des Guides et des Éclaireuses en général, veuillez communiquer avec nous à l'adresse [campfire@waggggs.org](mailto:campfire@waggggs.org) pour en discuter. L'équipe de Campfire a besoin de votre appui pour garder la plateforme comme espace sécuritaire pour tout le monde, surtout les membres de notre communauté.

### **Comment protégez-vous les données personnelles de notre membre?**

Notre plateforme en ligne est conforme à 100 % à la norme RGPD. Nous récoltons, stockons et gérons les renseignements personnels de toutes les membres de Campfire conformément à notre politique concernant la protection des données, que vous pouvez lire sur notre site web : <https://campfire.waggggs.org/privacy>.

### **Comment saurons-nous quelles membres de notre OM/AC ont accès à Campfire?**

Votre OM/AC peut en demander la liste en envoyant un courriel à l'équipe à l'adresse [campfire@waggs.org](mailto:campfire@waggs.org). Nous prévoyons envoyer cette liste à l'OM/AC chaque année pour révision.

### **Quel soutien et quelles ressources offrez-vous aux nouvelles membres de la communauté de Campfire pour les aider à naviguer sur la plateforme et à l'utiliser?**

Chaque nouvelle membre de la communauté de Campfire recevra un courriel qui liste les ressources et les documents disponibles pour l'aider à naviguer sur la plateforme et à l'utiliser.

### **Quelles sont les Conditions d'utilisation de la communauté de Campfire?**

Les Conditions d'utilisation du site web de l'AMGE, et ainsi de Campfire, se trouvent ici : <https://campfire.waggs.org/terms-conditions>. Les Directives de la Communauté sont disponibles ici : <https://campfire.waggs.org/page/campfire-community-guidelines>.

En plus de ce qui précède, les utilisateurs n'ayant pas été actifs sur Campfire pendant 12 mois ou plus peuvent voir leur compte annulé. Les coûts pour héberger et tenir à jour la plateforme sont calculés selon le nombre d'utilisatrices, donc nous devons nous assurer que quiconque a un compte sur Campfire y participe activement et utilise la plateforme.

